Ecole & syndicat

SNUipp-FSU
Haute-Garonne

flash 31

Le site du SNUipp 31 : http://31.snuipp.fr

N°14
Avril 2009

Dispensé de timbrage TOULOUSE CTC

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Déposé le 23/04/2009

L'ACTION FORTE ET DETERMINÉE DES SALARIÉS EST INDISPENSABLE !

La crise sociale s'approfondit et produit ses effets catastrophiques pour les salariés : 90 000 chômeurs de plus en janvier, 80 000 en février ! Plans de licenciement et fermetures d'usines qui se multiplient.
En réaction, des luttes des salariés plus fortes et plus radicales avec un mot d'ordre : *Nous ne voulons pas payer pour une crise dont nous ne sommes en aucune manière responsables*. Les occupations, séquestrations de patrons... sont nombreuses. L'exigence d'un "Tous ensemble" plus fort encore et plus déterminé que les 29 janvier et 19 mars monte partout.
Une évidence apparaît aussi : notre pays n'a jamais eu autant besoin d'outils de solidarité, de services publics forts pour faire face à une situation qui peut provoquer un vrai délitement social.

C'est dans ce contexte que se situent les mobilisations engagées depuis des mois sur le terrain de l'éducation. L'action se poursuit dans les universités. Si les IUFM ont obtenu des infléchissements dans le projet de réforme de la formation, ils ne désarment pas pour autant.
A Toulouse 5000 personnes étaient à nouveau réunies Place du Capitole le 2 avril pour contester l'ensemble de la politique éducative du gouvernement tandis que des actions locales et individuelles se poursuivent. La mobilisation pour l'École ne faiblit pas et elle se poursuivra !

Nous nous retrouverons aussi dans la rue avec les salariés de tous les secteurs pour un 1er mai unitaire qui doit être historique par son ampleur et sa détermination.
Parce qu'il est inacceptable que face à la crise la principale réponse gouvernementale soit de verser des dizaines de milliards aux nantis responsables de cette situation, et des miettes aux salariés.
Parce qu'il est inacceptable que les services publics et les outils de la solidarité soient remis en cause à l'heure où ils n'ont jamais été aussi essentiels.
Parce que les suppressions de moyens et les évolutions catastrophiques que conduit le gouvernement dans l'École Publique sont inacceptables.

POUR UN 1er MAI DE LUTTE !

MANIFESTATION TOULOUSE 10h30 Place A. Bernard

ST GAUDENS 10h Place Jean Jaurès

POUR UN MOUVEMENT TRANSPARENT ET EQUITABLE

L'outil d'entraide a été un succès tant au niveau du nombre de postes listés que de sa consultation sur le site. C'est une première réponse solidaire et collective de la profession.
Nous avons maintenant un mois avant la CAPD pour signer par milliers la pétition intersyndicale exigeant un mouvement transparent et équitable (p.8).

AIDE PERSONNALISEE

PARTOUT EN FRANCE LE SNUIPP APPELLE A SA SUSPENSION DU 11 AU 22 MAI POUR EN FAIRE LE BILAN !
(lire p.6 et 7)

Page 2 et 3 : CAPD du 30 mars
Page 4 : Évaluations, jardins d'enfants, hors-classe
Page 5 : Base-élèves, soutien aux salariés d'ErDF et GrDF
Pages 6 et 7 : Aide personnalisée
Page 8 : Pétition intersyndicale

SNUipp-FSU 31 - 3 ch du Pigeonnier de la Cépière, Bât C - 31100 TOULOUSE – **Tél** : 05.61.43.60.62 - **Fax** : 05.61.43.60.69 – **Email** : snu31@snuipp.fr

Ce journal vous est envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 31. Conformément à la loi du 06/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 31

Dir de Pub: Ph. SEVERAC
CPPAP: 0909 S 07080 - ISSN: 1241-025X
Imprimé par nos soins -
Prix : 0,40 € Bi-mensuel

C.A.P.D du 30 mars

Le SNUipp au nom des 3 organisations syndicales siégeant en CAPD a fait une déclaration commune solennelle concernant les nouvelles modalités du mouvement (mobilité). Celle-ci souligne notamment les atteintes graves au paritarisme qui se développent, dénonce la suppression de la CAPD pour valider la circulaire du mouvement, que les groupes de travail n'ont pas abouti à des bougers significatifs de l'administration malgré les propositions, le courrier de l'ensemble des organisations syndicales départementales. Elle pointe les dérives d'une mobilité de plus en plus contrainte, la multiplication des postes à profil, la suppression d'une vraie 2ème phase, la non prise en compte de l'ancienneté sur le poste.... Les représentants des personnels demandent à l'IA d'accéder aux exigences légitimes, sans quoi ils ne verraient plus l'utilité de siéger.

Réponse de l'IA : Le texte correspond à la volonté d'affecter au maximum en 1ère phase. Il correspond in extenso au cadrage académique du recteur. Le cadrage dit groupe de travail et pas CAPD. « S'il y a eu une CAPD dans un département, c'est par erreur, je dirai ». On va effectivement de plus en plus vers une adéquation personne/emploi.
Face à la non réponse de l'IA à nos demandes, nous demandons une suspension de séance.
Au retour en séance, l'IA se déclare prêt à réintégrer l'ancienneté sur le poste dans le barème sous réserve de vérification de l'application de cette modalité dans un autre département de l'académie. Nous décidons de continuer à siéger, avec le souci de préserver l'unité syndicale qui a prévalu jusqu'alors dans cette bataille. Nous réaffirmons que les arbitrages départementaux sont voulus par le recteur qui, comme le ministre, ne tient pas compte de l'intérêt des collègues ni du bon fonctionnement des écoles mais veut afficher des affectations à tout pris.

Examen de l'ordre du jour

Stages CAPA-SH

l'IA signale qu'il y a 83,5 postes de déficit en D, et 32 postes de déficit en F dans le département. Il propose donc 10 départs en formation F, et 24 départs en D.
Le SNUipp a dénoncé l'absence de départs en E et G et a demandé à l'IA qu'il décide des départs nécessaires. Le refus de l'IA laisse augurer un avenir sombre pour les Rased. **La mobilisation des personnels sera nécessaire pour que la prise en charge des élèves en difficultés par les personnels spécialisés des Rased reste une mission essentielle du service public.**
34 départs en formation remplacés sont possibles.
Il y aura deux barrettes de formation à l'IUFM. D'abord 10 F et 7 D, puis 17 D.

Congés formation

L'IA veut à l'avenir privilégier certains départs en fonction des formations demandées (psy, CAPES...). Il proposerait de conserver le même barème puis de prioriser.
Nous rappelons l'historique des modalités actuelles, et le fait que nous avons défendu l'accès à la formation pour les collègues n'ayant pas eu dans le passé la chance de suivre une formation universitaire ou plus longue. Nous rappelons que l'une des difficultés vient du fait que le congé mobilité, qui existe toujours dans les textes, n'est pas abondé depuis plusieurs années. Tout le monde se rabat donc sur le congé formation, qui dépasse, de fait, son rôle. Nous rappelons aussi que par manque de postes de réadaptation et de passerelles entre secteurs de la fonction publique, certains congés sont utilisés pour offrir des solutions à des collègues en difficultés. Choix que nous pouvons accepter au cas par cas en l'absence d'autre issue, mais qui n'est pas satisfaisant pour autant.
Nous demandons qu'un groupe de travail se réunisse pour examiner l'avenir des congés de formation.
L'IA accède à cette demande.
L'administration donne une priorité aux collègues issus de postes adaptés.
2 situations personnelles particulières sont examinées
Nous demandons que l'AGS soit prise en compte sans prorata du temps partiel.
L'administration nous annonce que la dotation ministérielle en « mois » de congés formation s'élève à 171 mois.

Questions diverses

Plusieurs questions préalables avaient été posées à l'IA en amont de la CAPD, particulièrement par le SNUipp.
1 - **Maintien de l'âge comme dernier discriminant** en cas d'égalité dans le barème du mouvement. L'IA accède à notre demande.

2 – **Attribution d'une bonification de 5 points au mouvement pour les collègues DMF** (décharges de Maîtres Formateurs) victimes l'an dernier d'une mesure de carte scolaire (suppression des affectations à titre définitif) pour les postes d'adjoint. L'IA accède à notre demande.

3 – **Postes de DMF** : l'IA ouvre une possibilité de mi-temps DMF + mi-temps classe, vu la lourdeur des 4 décharges à assurer désormais dans la semaine (remontées des collègues). Ces décharges auraient pu être en rompus de circonscription.
M. Pons contacte les collègues concernés.
Nous faisons remarquer que ces postes auraient pu intéresser d'autres collègues que les actuels DMF. Comment seront-ils informés ? Nous en profitons pour demander des garanties sur l'avenir des maîtres formateurs. Garantie que l'administration ne nous fournit pas.

4 – **Affectation des collègues E et G sortant de formation :** l'administration reconnaît un « couac ». Ces collègues seront nommés à titre définitif sur les postes obtenus, y compris sur les postes fléchés spécialisés et les

C.A.P.D du 30 mars

postes surnuméraires.

5 – **Rompus de circonscription (postes TRS) et temps plein :** nous demandons avec force que les collègues à temps partiel puissent postuler sur ces postes. Rien ne s'y oppose et cela peut même faciliter l'organisation du service. L'administration étudie la question mais ne veut pas se prononcer directement.

6 – **Règlement type départemental et mention des nouvelles modalités de fonctionnement des écoles.**

7 – **Demandes de modification de l'organisation de la semaine scolaire**
Pas d'état des lieux pour l'instant.

8 – **Sondage après grève** : il s'agit selon l' IA d'une demande du ministère. C'est une simple remontée de chiffres, pas de noms. L'IA affirme que la plupart des collègues accèdent à la demande sans problème mais suite à nos questions précise qu'il ne peut rien y avoir d'obligatoire.

9 – **Recours contre publication du projet de mouvement** : l'IA n'a aucune info du ministère pour l'instant.

10 – **Affectation en écoles « primaires » :** l'IEN adjoint précise que l'on est bien nommé en maternelle OU en élémentaire.

11 – **Fonctionnement du mouvement concernant les voeux géographiques** : les voeux géographiques et les voeux précis sont mêlés dans le traitement par la machine. Exemple : un barème 20 aura le poste dans le cadre d'une voeu géographique, qu'un barème 18 sur un poste précis ne pourra obtenir.

Départs en stage de préparation au CAPA-SH

Conditions exigées au 1.10.2009 : être titulaire
Barème :
AG au 1.10.2009 : 1 point par an
AG dans l'ASH au 1.10.2009 : 1 point par an
Note au 31.12.2008 (correctif : 2005 : 0.5pt; 2004 : 1 pt; 2003 : 1.5 pt; avant 2003 : 2pts)

Option A : 2 candidatures; 0 stagiaire
Option B : 2 candidatures; 0 stagiaire
Option C : 5 candidatures; 0 stagiaire
Option D : 27 candidatures; 24 stagiaires + 3 LS
Option E : 8 candidatures; 0 stagiaire
Option F : 16 candidatures; 10 stagiaires + 3 LS
Option G : 8 canadidatures; 0 stagiaire

Départ Option D :

Laurent Aragones, Peggy Auriau, Ludivine Benazeth, Julien Berre, Brigitte Burelli, Fabien Boyer, Marianne Capel, Arnaud Champot, Patricia Chekir, Christelle Dirat, Florent Escalas, Sandra Gintrand, Sophie Godard, Christophe Graud, Olivier Landes, Marylise Mullon, Anne Paranteau, Jean-Pierre Porpora, Nathalie Quque, Pascal Renard, Hélène Rouby, Annelyse Sauterau, Christine Serre, Antoine Violleau.

Liste supplémentaire : LS 1 : Céline, Berzosa, LS2 : Virginie Bloch, LS3 : Sandra Delpierre.

Départ Option F :

François Bacabe, Cyril Bouchaud, Céline Coberac, Fabienne Daynac Lafitte, Florian Ducher, Servane Ferasin, Michel Figue, Pierre Jordy, Julien Laquerbe, Nicolas Lasserre.

Liste supplémentaire : LS 1 :Laurence Verrier, LS2 : Christine Sage, LS3 : Angélique Commine.

CONGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE 2009-2010

92 candidatures - Classement en fonction du nombre de demandes puis de l'ancienneté générale de service

171 trimestres ont été octroyés à la Haute-Garonne par le Recteur.
L'administration a retenu 20 collègues (dont un congé non rémunéré, un collègue ayant déjà bénéficié d'un congé formation).
174,5 mois sont nécessaires pour couvrir les besoins de ces collègues. Une rallonge de 3 mois et demi sera demandée au rectorat.

Liste Principale:

BARBERAN Pierre
BELLON DE CHASSY Karine
BERLIOZ Isabelle
BON VARLET Nathalie
CECCATO Hélène
DE OLIVEIRA Carlos
DELAROCHE Jessica
DOUDIES LARCADE Hélène
FIRRIOLO Céline
JOUVE Karine
MARIAUD Anne
MASSOU Patricia
MATHIEU Edith
MEUNIER Fabienne Catherine
PATTE Nadine
PATTE Régine
POMMIER Annie
POTEL Christine
PUECH Marie Line
VINEL Thierry

Liste Supplémentaire

FRADIN Corinne LS1
DAUSSEING Isabelle LS2
DAZARD Christine LS3
GALIBERT Sophie LS4
BREAU M.Pierre LS5
BARRAUD Pascal LS6
SOUCHE Lucile LS7
SUBRA Guillaume LS8
TAILLEFER Aude LS9
FEUILLOLEY Caroline LS10

À noter :
C.A.P.D
MOUVEMENT
MARDI 9 JUIN

Evaluations : la bataille continue !

Le ministère vient de publier les résultats des évaluations CM2 passées en janvier malgré les multiples contestations suscitées par le dispositif.
En rendant public le 30 mars dernier les résultats partiels des évaluations CM2, le ministère a voulu avant tout tenter de montrer à tout prix que ces évaluations s'étaient passées sans aucun problème. Pour la seule et simple raison de se décerner un bon point dans le seul but de justifier explicitement les dispositifs et les mesures que les personnels contestent fortement : aides personnalisées, nouveaux programmes, stage de remise à niveau, et suppression au budget de 3 000 postes RASED.
Le ministère se cantonne à cette opération de communication, se dédouanant de toute exigence scientifique et de souci pédagogique. Le SNUipp n'accorde aucune valeur à ce bilan national alors que plus de 150 000 réponses sont manquantes selon le ministère lui-même (soit 22% du total), aucun crédit alors que les syndicats d'inspecteurs ont dénoncé des manipulations lors de la saisie des résultats, aucune utilité pédagogique, alors que certains Items n'avaient pas encore été étudiés et que ce test a toujours été présenté par le ministère comme une évaluation sommative destinée à piloter le système éducatif.
Au vu des éléments à notre disposition, il y a fort à craindre que les contenus et méthode des évaluations CE1 de la fin du mois de mai (25 au 30) soient de même nature que ceux des évaluations CM2. **D'ores et déjà, le SNUipp a pris contact avec les autres organisations syndicales pour décider d'une consigne unitaire pour les évaluations CE1.**

Le ministère ne se préoccupe d'aucune manière de pédagogie

Cet outil et la procédure imposés n'apportent aucune aide réelle et opérante pour mieux prendre en charge les difficultés scolaires. C'est d'ailleurs ce que montre Rémi Brissiaud, Maître de conférences de psychologie à l'Université de Cergy-Pontoise (IUFM de Versailles) dans l'analyse qu'il a fait parvenir au SNUipp.
http://www.snuipp.fr/spip.php?article6329

Barème d'accès à la Hors Classe : non à l'arbitraire et à la division

Le ministère vient de décider, sans aucune concertation, d'offrir la possibilité aux Inspecteurs d'Académie d'attribuer un point supplémentaire aux directeurs d'école au barème (*) d'intégration à la hors-classe.
Cette mesure n'est qu'indicative et peut ne pas s'appliquer à tous les directeurs d'école.
On voudrait encore une fois diviser la profession qu'on ne s'y prendrait pas autrement !

***(*) Barème actuel** :*
2 pts par échelon
note : coefficient 1
1 pt pour les personnels exerçant en ZEP depuis au moins 3 ans sans interruption

Jardins d'éveil : 8000 places partiellement financées et … 14 000 supprimées en maternelle

Nadine Morano secrétaire d'Etat à la famille et Xavier Darcos, ministre de l'Education Nationale viennent d'annoncer l'expérimentation de jardin d'éveil dans les écoles maternelles en septembre 2009. Le ministre avait pourtant affirmé que les conditions d'inscriptions à l'école maternelle n'étaient pas modifiées à la rentrée 2009 : il s'agit bien avec cette annonce, de substituer à l'école maternelle, lieu d'éducation et d'apprentissage, une garderie beaucoup plus coûteuse pour les familles.
De plus l'annonce du financement partiel de 8000 places à la rentrée 2009 ne peut cacher la baisse régulière de la scolarisation des élèves de moins de trois ans à l'école maternelle. En effet le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans est passé de 35,4 % en 2000 à 21,3 % à la rentrée 2008 (chiffres MEN) : **ce sont 14 000 élèves supplémentaires qui chaque année ne trouvent pas de place à l'école maternelle !** Pour maintenir le même taux de scolarisation en 2008 qu'en 2000 il aurait fallu inscrire 113 000 élèves supplémentaires !
Ainsi au temps des excuses après les propos blessants prononcés vis à vis des enseignants de maternelle n'aura pas succédé le temps des mesures positives en faveur des élèves.
Alors que l'intérêt des enfants nécessite de travailler la complémentarité et la continuité entre les structures d'accueil de la petite enfance et l'école maternelle, cette mesure cache mal la volonté d'économiser des postes à l'école maternelle, de remettre en cause le principe de gratuité et d'aboutir à une réduction des ambitions du service public d'Education. Cette mesure revient sur la loi actuelle qui prévoit la scolarisation des enfants de moins de trois ans, en priorité, dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé.
Pour le SNUipp, l'école maternelle est une véritable école. Première scolarisation des élèves, authentique lieu de prévention et de lutte contre les inégalités, elle mérite mieux que des a priori et des polémiques. Le SNUipp réaffirme la nécessité de scolariser tous les enfants dont les familles en font la demande y compris à partir de l'âge de deux ans. Il appelle les enseignants des écoles et les parents à multiplier les initiatives en faveur d'un développement de l'école maternelle.

BASE-ELEVES : la bataille continue

Pour le SNUipp, l'arrêté du 20 octobre qu'a été contraint de prendre le gouvernement a marqué un net recul de celui-ci sur « Base-élèves ». Pour autant, cela ne doit pas faire oublier que la question du fichage des élèves est loin d'être réglée (cf. entre autres Sconet, les risques d'interconnexion notamment dans le cadre de politiques sécuritaires...).
C'est pourquoi à l'initiative de la Ligue des droits de l'homme, six organisations (LDH, FSU, FCPE, Unsa-SE, SGEN/CFDT, Ligue de l'enseignement) demandent à rencontrer le ministre de l'Éducation nationale pour faire le point avec lui sur l'ensemble des interrogations que posent ces fichages et réclament la mise en place d'une instance ad hoc pouvant assurer le suivi de ces questions et veiller à toute mise en cause des droits des élèves et de leurs parents et toute atteinte aux libertés publiques.

De même, le Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU a sommé le gouvernement français d'expliquer à quelle mission de service public servira le stockage au niveau national de données nominatives et indiquer les raisons pour lesquelles le droit d'opposition prévu par la loi ne s'applique pas à ce dispositif.

En Aveyron, en Isère, dans les Bouches du Rhône, des centaines de plaintes ont été déposées par des parents qui refusent que leurs enfants soient fichés. Un recours en annulation a également été déposé au Conseil d'État le 22 décembre 2008.

Dans notre département, des menaces de sanctions ont été portées contre notre collègue Anne Marie Pons qui a fait savoir à l'administration qu'elle ne mettrait pas en place base élèves, comme bien d'autres collègues en France. La deuxième page d'un célèbre quotidien du soir daté de Samedi 28 mars l'atteste.

A ce propos, rappelons que des milliers d'élèves de la Haute-Garonne ont été entrés dans ce fichier avec aucune autorisation parentale, parfois même avec leur refus et souvent avec un lieu de naissance fictif !

Le SNUipp dénonce l'acharnement de l'administration à sanctionner une collègue qui refuse d'entrer ses élèves dans base élèves. Un logiciel, qui ne l'oublions pas est utilisé par obligation par nos collègues directeurs, qui n'est d'aucune aide et est extrêmement lourd à gérer lorsqu'on arrive à s'en servir…

Dans ce contexte, le SNUipp a demandé solennellement à l' Inspecteur d'Académie, lors de la CAPD du 30 mars de ne pas sanctionner notre collègue Anne Marie Pons.

Le SNUipp soutient la lutte des salariés d'ErDF et GrDF

Le SNUipp soutient les salariés d'ErDF et GrDF et leurs organisations syndicales en lutte contre les projets de réorganisation de leurs entreprises.

Après la privatisation d'EDF-GDF, voici venu le temps de dépecer l'entreprise en externalisant une partie importante des activités électriques et gazières, en fermant plusieurs sites de proximité à la clientèle.

Il s'agit pour la direction de casser l'essentiel des fonctions de service public en supprimant des interventions à domicile, de la gestion et de la réalisation des branchements, de la maintenance et du dépannage des réseaux ainsi que de l'astreinte.

D'autre part, des sites comme Montréjeau, l'Isle en Dodon, Carbonne et Auterive seraient fermés en 2009 (après celui de Villemur.)

Dans une région, des départements où la tempête Klauss a durement frappé la population, les collectivités locales et le réseau électrique, il est particulièrement choquant de découvrir un tel désengagement du territoire des entreprises publiques.

Dans un contexte de crise économique, où, au fil des mois, l'emploi se dégrade, il est inacceptable que de telles politiques d'entreprises qui ont conduit à la suppression de plus de 1500 postes au niveau national en 2008 soit reconduite cette année.

Le SNUipp soutient le personnel qui exige le retrait définitif de ce projet qui accroît aussi la précarité et crée une situation d'insécurité pour les usagers et les personnels travaillant dans une industrie à risque. Il demande l'arrêt immédiat des fermetures de sites.

POUR RENFORCER LE SYNDICALISME DE LUTTE ET DE TRANSFORMATION SOCIALE !

REJOIGNEZ LE SNUipp-FSU !

AIDE PERSONNALISEE : LE SNUIPP APPELLE A SA SUSPENSION DU 11 AU 20 MAI POUR EN FAIRE LE BILAN

L'aide personnalisée est présentée par le ministère comme le dispositif majeur de lutte contre les difficultés scolaires. Pour autant malgré nos demandes, aucun bilan officiel n'a été effectué, mise à part la publication du nombre d'élèves pris en charge en novembre visant à légitimer les choix gouvernementaux de suppression de 2 heures de classe. Dès novembre, le SNUipp31 appelait à suspendre l'Aide Personnalisée en lien avec les suppressions de postes de RASED. Cette consigne s'est pourtant heurtée à des difficultés de mise en place large dans les écoles. Pour autant, dans certaines équipes, la suspension s'est faite selon des modalités diverses. Un mouvement de désobéissance s'est installé, perdure aujourd'hui. Le SNUipp s'est battu avec la volonté de l'unité la plus large contre toutes les sanctions.

Conformément aux décisions prises en juin dernier, au plan national, le SNUipp a mis en place un dispositif de suivi. Une première enquête sur les difficultés rencontrées par les équipes en début d'année scolaire a été suivie d'un premier bilan d'étape, après la première période de suspension en décembre.
Sur ces bases, le Conseil National du SNUipp FSU a estimé que la mise en place de l'AP n'a pas permis de faire progresser efficacement le traitement de la difficulté scolaire : alourdissement des journées, réduction du temps d'enseignement pour tous. A cela s'ajoute la surcharge de travail qui nuit notamment au travail en équipe. L'aspect positif du travail en petit groupe pèse peu lorsqu'il se situe hors temps de classe. **En conséquence, le conseil national a décidé d'une nouvelle phase de suspension de l'aide personnalisée. Elle porte sur la période du 11 au 22 mai 2009.** Une remise à plat du dispositif et la renégociation d'un projet prenant en compte nos revendications concernant le traitement de la difficulté scolaire et la question des rythmes de l'enfant. Cela devra inclure la question du temps de concertation et des relations avec les familles, la création de postes de maîtres supplémentaires pour permettre de travailler en petits groupes pendant le temps de classe. Par ailleurs le SNUipp poursuivra ses interventions à tous les niveaux pour obtenir du ministère l'abandon de toutes les sanctions.
Au plan national, le SNUipp interpellera le Ministère sur les questions de rythmes et de fonctionnement de l'école, notamment sur la base du bilan de l'enquête et des précédentes.

Remplissez la nouvelle enquête page suivante ou en ligne : http://www.snuipp.fr/60heures

Proposition de courrier aux parents d'élèves

Les enseignants de l'École …..

Madame, Monsieur,

L'année scolaire 2008/2009 a été marquée notamment par la suppression du samedi matin et par la mise en place d'heures d'aide personnalisée pour les élèves rencontrant des difficultés.
Ce dispositif a soulevé de nombreuses interrogations et inquiétudes, liées à son organisation et à son efficacité.
Les enseignants ont remarqué que les élèves qui bénéficiaient de ces deux heures d'aides personnalisées étaient plus fatigués, leur journée étant plus longue que celle des autres élèves.
Les enseignants souhaitent pouvoir mieux prendre en charge la difficulté des élèves sur le temps de classe (avec des effectifs moins chargés, avec des enseignants supplémentaires pour travailler en petits groupes, ...). Ils souhaitent aussi que soient mieux prises en compte les inégalités en attribuant des moyens supplémentaires là où les élèves en difficulté sont plus nombreux.

Avant la fin de l'année, pour prendre le temps de faire un bilan, les enseignants de l'école ..... décident de suspendre l'aide personnalisée du 11 au 22 mai. Nous vous proposons de vous rencontrer pour apprécier ensemble l'intérêt de cette nouvelle organisation, pour envisager éventuellement d'autres formes de prise en charge des élèves en difficulté. Le bilan nous permettra également d'intervenir auprès de l'inspecteur d'académie et du ministre.

Nous comptons sur votre compréhension et votre soutien.

Les enseignants de l'école

Organisation des 60 heures : dispositif de suivi

Département :	Localité : .....
Nom de l'école :	Nombre de classes : .....

Élémentaire : ❐	École rurale : ❐
Maternelle : ❐	École urbaine : ❐
Primaire : ❐	ZEP/REP/RAR : ❐
École d'application ❐	RPI : ❐

1. Votre école a-t-elle mis en place le dispositif d'aide personnalisée ?
❐ Oui (voir a) ❐ Non (voir b)

a) Si oui, l'organisation mise en place concerne :
❐ des élèves en grande difficulté
❐ des élèves en difficulté passagère
❐ tous les élèves

b) Si non, motifs de l'équipe :
❐ refus d'allonger la journée scolaire
❐ refus de différenciation du temps scolaire entre les élèves
❐ crainte d'une stigmatisation des élèves en difficulté
❐ autre(s) : .....

2. Le dispositif vous semble-t-il avoir eu un effet positif pour les élèves en difficulté ?
❐ oui
❐ non
❐ parfois

3. Sur quels points l'effet positif est-il observé ?
❐ motivation
❐ résultats scolaires
❐ autre(s) : .....

4. Cette forme d'aide peut être complémentaire de celle apportée par les Rased ?
❐ Oui ❐ Non

5. Chiffrez l'efficacité du dispositif, de 0 (pas du tout efficace) à 5 (très efficace).

❐ 0 ❐ 1 ❐ 2 ❐ 3

❐ 4 ❐ 5

6. Les familles concernées sont-elles ?
❐ Plutôt satisfaites ❐ Plutôt critiques

7. Avez-vous été confrontés au refus de familles concernant ces heures ?
❐ jamais
❐ parfois
❐ souvent

8. En cas de refus quelles raisons ont-elles été invoquées ?
❐ problème d'organisation familiale
❐ le dispositif n'a pas répondu à leurs attentes
❐ autre(s) : .....

9. Avez-vous fait évoluer, en cours d'année, le dispositif par rapport au projet initial ?
❐ Oui ❐ Non

10. Si oui, sur quels critères ?
❐ élèves pris en charge (nature des difficultés)
❐ moment de la journée
❐ contenu de l'aide apportée
❐ arrêt de la mise en œuvre
❐ autre(s) : .....

11. Si le dispositif est maintenu à la rentrée 2009, doit-il être reconduit en l'état (60 heures d'aide, sur les 108 heures dégagées par la suppression du samedi matin) ?
❐ Oui ❐ Non

12. Si non, les 60 heures devraient-elles être réservées à :
❐ relations école-famille
❐ concertation
❐ Formation
❐ heures d'enseignement pour tous les élèves
❐ autre (s) :.....

13. Pensez-vous mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil d'École la question des rythmes scolaires (la proposition de la FCPE pour 4 jours ½, par exemple) ?
❐ Oui ❐ Non

14. Si vous l'avez déjà examinée, quelle position le Conseil d'École a-t-il adoptée ?
.....
.....
.....

SNUipp-FSU

LE MOUVEMENT DOIT ETRE TRANSPARENT ET EQUITABLE !

Le ministère a décidé de publier une note de service cadrant les mouvements départementaux malgré la demande de l'ensemble des représentants des personnels de reporter cette publication et d'ouvrir une réelle concertation. Ce que nous dénoncions alors se vérifie aujourd'hui :

· **le paritarisme connaît un recul important**. Dans de nombreux départements, il n'y a pas eu de concertations réelles sur les règles du mouvement qui ont parfois connu des bouleversements, ou, quand elles ont eu lieu et abouti à des compromis acceptables par tous, les Recteurs ont préféré imposer une uniformisation académique.

· **les postes à profil se multiplient** et cela conduit parfois à dénier les conditions requises pour être affecté sur certains postes (directions d'école, CPC par ex.). Les définitions de profil sont parfois choquantes comme celles des postes de direction,

· **des règles, calquées sur le second degré, sont imposées** et conduisent dans certains départements à des injustices flagrantes comme celles concernant les rapprochements de conjoints,

· certaines règles concernant les néo titulaires bloquent les possibilités de mobilité des personnels notamment des actuels T1, T2 ou T3.

· **l'intention de publication des résultats des affectations sans aucun contrôle des délégués du personnel se confirme**.

Le sentiment que les affectations se font hors de toute règle et de tout contrôle est forte parmi les personnels. Il est préjudiciable à la confiance nécessaire d'une profession envers son administration.
Nous vous demandons solennellement le respect des droits statutaires pour que les personnels, à travers leurs représentants, puissent être consultés sur l'organisation du service, le respect de l'équité et de la transparence.

Nous exigeons
Au plan national :

· la suspension de l'application de la note 2009 pour ce qui est de la publication des résultats sans contrôle des délégués du personnel,

· l'ouverture dès maintenant d'une réelle concertation pour la préparation de la note 2010 s'appuyant sur un bilan des règles mises en oeuvre.

Au plan départemental :

· La réunion d'une CAPD pour valider les modalités du mouvement et la circulaire.

- L'information sur les résultats <u>après</u> la tenue de la CAPD sur le mouvement

· Le retour dans le « droit commun du mouvement » pour les postes « à profil » qui se multiplient, et la prise en compte du barème comme auparavant pour l'affectation sur ces postes.

· Le maintien de l'ancienneté sur le poste dans les éléments du barème.

· La réintroduction d'une formulation écrite de vœux pour la 1ère phase d'ajustement (ex deuxième phase du mouvement).

· Le contrôle paritaire sur les affectations sur les postes de « rompus de circonscription ».

École : **Ville :** **Département :**

Nom - Prénom	Signature	Nom - Prénom	Signature